



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 30 MARS 2026

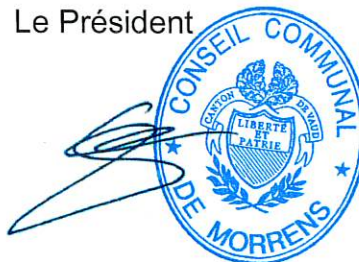
DECISIONS

Le Conseil communal décide :

1. D'accepter le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré (préavis municipal 01/2026)
2. D'accepter la demande d'abrogation de la zone réservée communale et de son règlement conformément à l'art. 46 LATC (préavis municipal 02/2026)
3. D'accepter la création d'une association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes, ainsi que l'approbation des statuts (préavis municipal 03/2026)
4. D'accepter la demande de crédit extrabudgétaire pour la réparation d'une conduite d'adduction à la hauteur du collège de la Marionnaz (préavis municipal 04/2026)

Ainsi délibéré dans sa séance du 30 mars 2026.

Le Président



Stéphane Ayer

La Secrétaire

Alexandra Piot-Venizelos